

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

Code du produit: 100079

UFI: SG10-S0H2-H004-2J96

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Emploi de la substance / de la préparation Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Stanger Produktions- und Vertriebs GmbH

Ferdinand-Porsche-Straße 2

D-32339 Espelkamp

Téléfon: +49 5743-9307-0

Service chargé des renseignements:

Product Safety Department

info@stanger.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49-5743-9307-0

(Lundi à vendredi, 7:00 - 17:00 heures)

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-méthylpentane

acétate de méthyle

acétate d'éthyle

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 1)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle 	25-75%
CAS: 107-83-5 EINECS: 203-523-4 Reg.nr.: 01-2119484651-34	2-méthylpentane Note: C	≥10-<20%
CAS: 79-20-9 EINECS: 201-185-2	acétate de méthyle 	<10%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle 	≥0-<3%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 927-510-4	naphtha léger (pétrole), hydrotraité 	≥0,25-<2,5%

SVHC

Les substances figurant sur la "Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC)" de l'ECHA ne sont pas intentionnelles.

ne sont pas des composants intentionnels de ce produit. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que ces substances soient présentes en 0,1 % dans le produit.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE**

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 2)

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*	<h3>RUBRIQUE 4: Premiers secours</h3> <p>4.1 Description des mesures de premiers secours <i>Après inhalation:</i> En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. <i>Après contact avec la peau:</i> Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. <i>Après contact avec les yeux:</i> Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.</p> <p>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>
*	<h3>RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie</h3> <p>5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction: <i>CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.</i></p> <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange <i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i></p> <p>5.3 Conseils aux pompiers Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.</p>
*	<h3>RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</h3> <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence <i>Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.</i></p> <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement <i>En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</i></p> <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: <i>Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Aucune mesure particulière n'est requise.</i></p> <p>6.4 Référence à d'autres rubriques <i>Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</i></p>
*	<h3>RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage</h3> <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger <i>Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.</i></p> <p>Préventions des incendies et des explosions: <i>Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.</i></p> <p>Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.</p> <p>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage: Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: <i>Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.</i></p>

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 3)

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**Classe de stockage:** 2 B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****115-10-6 oxyde de diméthyle**VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm**107-83-5 2-méthylpentane**VLEP Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 500 ppm**79-20-9 acétate de méthyle**VLEP Valeur momentanée: 760 mg/m³, 250 ppmValeure à long terme: 610 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

141-78-6 acétate d'éthyleVLEP Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppmValeure à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm**67-63-0 propane-2-ol**VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**13963-57-0 tris(2,4-pentanedionato-O,O') d'aluminium**VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³
en Al**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE**

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 4)

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
 Caoutchouc nitrile
 Caoutchouc chloroprène
Protection des yeux/du visage
 Lunettes de protection
 Lunettes de protection hermétiques

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques	
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
<i>Indications générales</i>	
<i>État physique</i>	Aérosol
<i>Couleur:</i>	Incolore
<i>Odeur:</i>	Douce
<i>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</i>	57 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
<i>Limites inférieure et supérieure d'explosion</i>	
<i>Inférieure:</i>	2,7 Vol %
<i>Supérieure:</i>	32 Vol %
<i>Point d'éclair</i>	-97 °C
<i>Température d'auto-inflammation</i>	235 °C
<i>pH</i>	Mélange non polaire/aprotique.
<i>Solubilité</i>	
<i>l'eau:</i>	Pas ou peu miscible
<i>Pression de vapeur à 20 °C:</i>	5 hPa
<i>Densité et/ou densité relative</i>	
<i>Densité à 20 °C:</i>	0,77 g/cm³
9.2 Autres informations	
<i>Aspect:</i>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<i>Forme:</i>	Aérosol
<i>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</i>	
<i>Propriétés explosives:</i>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<i>Teneur en solvants:</i>	
<i>Solvants organiques:</i>	≥79-<79,9 %
<i>VOC (CE)</i>	≥608,3-<615,6 g/l
<i>VOCV (CH)</i>	≥78,99-<79,95 %
<i>Teneur en substances solides:</i>	15,8 %
<i>Informations concernant les classes de danger physique</i>	
<i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
<i>Gaz inflammables</i>	néant
<i>Aérosols</i>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<i>Gaz comburants</i>	néant
<i>Gaz sous pression</i>	néant
<i>Liquides inflammables</i>	néant
<i>Matières solides inflammables</i>	néant
<i>Substances et mélanges autoreactifs</i>	néant
<i>Liquides pyrophoriques</i>	néant
<i>Matières solides pyrophoriques</i>	néant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 5)

<i>Matières et mélanges auto-échauffants</i>	néant
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</i>	néant
<i>Liquides comburants</i>	néant
<i>Matières solides comburantes</i>	néant
<i>Peroxydes organiques</i>	néant
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
<i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

79-20-9 acétate de méthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>48 mg/l (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	>18.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	56 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE**

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque: Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

UN1950 AÉROSOLS

IMDG

AEROSOLS, MARINE POLLUTANT

IATA

AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



**Classe
Étiquette**

2 5F Gaz.

2.1

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 7)

IMDG**Class Label**2.1 Gaz.
2.1**IATA****Class Label**2.1 Gaz.
2.1**14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA**

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2-méthylpentane

Marine Pollutant:Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

No EMS:

F-D,S-U

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Segregation Code**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR****Quantités limitées (LQ)**

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D

IMDG**Limited quantities (LQ)**

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 8)

"Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 modifié par 2020/878/UE

Date d'impression : 21.03.2025 Numéro de version 4.1 (remplace la version 4.0)

Révision: 21.03.2025

Nom du produit: Schaumstoff Sprühkleber

(suite de la page 9)

Danger par aspiration

Jugement d'experts

Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit**Contact:** Hr. Enns**Date de la version précédente:** 09.12.2021**Numéro de la version précédente:** 4.0**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR